

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-026

### **Objet : DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES AVANT DEMOLITION DE LA PISCINE DE SENLIS DE L'AIRE DU SKATEPARK ET DES VOIRIES ATTENANTES**

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Vu** le résultat de la consultation sur devis,

**Vu** le devis n° 000540602300278 en date du 26 avril 2023 établi par le bureau d'études QUALICONSULT, et

**Considérant** la nécessité de s'octroyer les services d'un bureau d'études pour assurer les diagnostics réglementaires préalables à la démolition de la piscine d'hiver de SENLIS sur le territoire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise CCSSO, commune de Senlis,

### DECIDONS

**ARTICLE 1** d'accepter la proposition du bureau d'études Qualiconsult et signer le devis portant sur les prestations de diagnostics réglementaires préalables à la démolition de la piscine d'hiver de SENLIS à savoir la mise à jour du dossier technique de suivi d'amiante de la piscine, le diagnostic amiante avant travaux, les carottages amiante HAP des voiries et le diagnostic de déchets avant démolition pour un montant de 15 550,00 € HT soit 18 660,00 € TTC.

**ARTICLE 2** Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
le: **11 MAI 2023**  
de l'affichage le: **11 MAI 2023**

Guillaume **MARÉCHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise  
Maire de Fleurines

Fait à Senlis,

le, **11 MAI 2023**

